AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20261015-DEC131_2026-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC131_2026

Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- **Canton de PONTAULT COMBAULT** -°-°-°- **Commune de ROISSY-EN-BRIE**	**DOMAINE** Finances

Direction des Finances SF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉCISION DU MAIRE n°131/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne - Financement acquisition de locaux appartenant à La Poste inscrits au Budget Primitif 2026 – Budget Principal Ville

VU l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°15/2026 du 7 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de souscrire des emprunts destinés au financement des investissements,

VU le Budget Primitif Principal Ville 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la souscription d'un emprunt afin de réaliser les dépenses inscrites au Budget Primitif 2026.

D E C I D E :

Article 1 : de contracter un prêt de 980 000,00 euros (neuf cent quatre-vingt mille euros) auprès de la Caisse d'Épargne, destiné à financer l'acquisition de locaux appartenant à La Poste, dépenses inscrites dans les documents budgétaires 2026.

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du prêt	980 000,00 €
Type de Taux	Fixe
Taux	4.26%
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Durée	4 ans
Type d'amortissement	In fine
Frais de dossiers	500 €

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait sera affiché en Mairie.
Expédition en sera adressée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Torcy, Seine et Marne.

Fait à Roissy-en-Brie, le 12/10/2026

Par délégation du Conseil Municipal,



François BOUCHART

Signé électroniquement par :
François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie
Président de la communauté d'agglomération,
Paris-Vallée de la Marne
Le 15/10/2026 à 15:53